

## COMMUNE DE FRONTON

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gérard Philippe pour le respect des mesures de distanciation, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. PICAT. POURCEL. SORIANO. BOUDARD PIERRON. GARRABET. PABAN. RELATS. IGON. LAMENDIN. MORENO. SACRE. GARCIA. LASBENNES. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD.

Excusés : CARVALHO pouvoir à JEANJEAN,  
GARGALE pouvoir à PABAN  
PUJOL pouvoir à CAVAGNAC  
DEJEAN pouvoir à RELATS  
VERDOT pouvoir à GARRABET  
DENAT  
HONTANS

Absents : /

Le quorum est atteint la séance est ouverte sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.  
M. Raymond Lauta est désigné en qualité de secrétaire de séance, assisté d'Evelyne Peyranne.

**Date de la convocation : 23 mars 2021**

**Rappel de l'ordre du jour :**

- **Finances** : Débat d'orientation budgétaire
- **Patrimoine** : révision du loyer de la caserne de Gendarmerie
- **Réseaux** : Eclairage public futur giratoire RD4/RD87, mise en conformité réseau éclairage public, demande de diagnostic énergétique bâtiment au SDEHG, protocole de financement d'un réservoir d'eau potable
- **Personnel** : modification du tableau des effectifs,
- **Culture** : programmation
- **Intercommunalité** : restitution par les délégués communautaires.
- **Informations de M. le Maire**

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 MARS 2021

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 2 (Izard-Léonardelli) – Contre : 0 – Refus de vote : 0

### FINANCES

**2021 – 30 : Débat d'orientation budgétaire 2021- Rapporteur : M. Lauta et M. Cavagnac**

M. le Maire rappelle le cadre dans lequel s'inscrit le débat d'orientations budgétaires. Sur la base du rapport transmis aux élus, ces orientations sont travaillées annuellement. La délibération accompagnée du rapport est transmise au contrôle de légalité mais aussi, depuis les dernières évolutions législatives, à l'EPCI. Il ajoute que sur le fonds cette transmission à l'EPCI peut être identifiée comme une notion de tutelle qui le gêne.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

M. Léonardelli, en fin de présentation, exprime quelques craintes :

- comment redresser la barre dans un contexte national qui s'impose à nous avec beaucoup de lois et une crise sanitaire. Les aides versées par l'Etat pèsent lourdement sur son budget.

- il partage la crainte exprimée de dotations de l'Etat en baisse alors que la commune a besoin de ces aides.

- une crainte en lien avec la Métropolisation qui s'installe progressivement et qui aura des conséquences sur les différentes dotations et aides versées par le Département dont, on le sait, la « richesse » en Haute-Garonne provient en large part de la Métropole.

M. Cavagnac ne voit pas en quoi la Métropolisation aurait des incidences sur le budget de Fronton.

M. Léonardelli indique à M. Cavagnac qu'il l'a écouté pendant une heure, qu'il n'est pas le professeur et lui l'élève. Il demande à terminer son intervention et complète son propos en indiquant qu'elle est dans les cartons du gouvernement, que sa mise en application, aurait pour conséquence le retrait de la Métropole toulousaine du champ de compétence financier du département qui, serait donc dépourvu de cette ressource et donc impacté.

- autre crainte portée par M. Léonardelli : « où on va ? » on se pose la question, beaucoup de chiffres dans ce rapport mais pas de faits concrets. Un PPI éclairci en 2021 et résumé en trois axes alors que celui de 2020 apparaissait plus détaillé. Maintenez vous les projets annoncés l'an passé ? Aujourd'hui on ne sait pas trop où vous voulez aller. On aurait aimé voir votre volonté sur le devenir et là c'est complètement absent : qu'en est-il du rond-point des 4 chemins ? de l'école Garrigues ? des Près de Matabiau dont on entend beaucoup parler ? Vous le savez, nous ne soutenons pas ce projet mais nous soutenons le projet de construction d'une nouvelle école maternelle Garrigues.

M. Cavagnac et d'autres membres de l'assemblée sont surpris de cette dernière affirmation. M. Cavagnac remarque qu'il avait écrit être contre ce projet durant la campagne électorale.

M. Léonardelli précise qu'il souhaitait poser la question aux habitants sur la nécessité de cette nouvelle construction.

Il ajoute, sur la maison voisine de la cour de l'école Garrigues, que la commune a préempté, puis un contentieux est apparu, où en est-on ? Vous avez un projet sur le site de Garrigues, mais lequel, c'est un secret ?

Beaucoup de chiffres dans ce rapport, on avance des projets mais on ne dit pas lesquels. Je trouve cela dommage.

M. Cavagnac s'adressant à Mme Izard : avez-vous Madame des compléments, partagez vous les commentaires de M Léonardelli ?

Mme Izard : je n'ai rien à ajouter.

M. Cavagnac revient sur la Métropolisation et sur cette approche qui lui semble peu précise, ne souhaite pas s'éterniser dans cette séance. « M. Léonardelli, vous me faites penser aux éoliennes du Lauragais qui brassent beaucoup d'air mais produisent si peu d'électricité ».

M. Léonardelli : « du grand M. Cavagnac » !

M. Cavagnac : si la Métropole devait prendre les compétences du Département sur son territoire, c'est le cas sur la métropole lyonnaise, même si on est bien loin du sujet et d'une actualité de réforme, il y aurait des transferts de charges et de recettes avec aucun effet direct ou indirect pour le territoire. Vous confondez un DOB et une analyse budgétaire. Contrairement à l'analyse ligne à ligne d'un budget, dans un DOB nous prenons en compte les éléments de contexte internationaux et nationaux qui peuvent avoir une incidence à court ou moyen terme sur les choix de gestion financière de la commune. Il n'y a rien de caché, nous avons intégré dans cette prospective la totalité de notre programme municipal. Nous n'avancions pas seul puisque le suffrage universel l'a validé aux dernières élections municipales par plus de 77% des frontonnais. Les Frontonnais savent où nous allons. On pourrait, en effet, le compléter par votre projet d'achat de bouteilles plastique pour ramasser les mégots...



M. Léonardelli : votre programme certes, mais bien amendé par les programmes des autres. Le but du DOB est le contenu des axes que nous n'avons pas.

M. Cavagnac : vous le verrez annuellement au budget, vous apprendrez avec le temps ! Profitez de l'expérience de Mme Iazard qui a déjà été élue, elle pourra vous aider.

M. Cavagnac propose la délibération 2021-30 au vote. M. Léonardelli indique qu'avec Mme Iazard, ils ne participeront pas au vote car on ne vote par un DOB.

M. Cavagnac : Oui un DOB se vote contrairement à votre affirmation. Encore dans l'erreur.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5°;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, approuvé par délibération du 22 juillet 2020 et plus particulièrement son article 51.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Le débat s'est tenu sur la base du rapport annexé à la présente.

Prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 et dans les conditions prévues par les textes.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 25 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 - Contre : 0 - Refus de vote : 2 (Iazard-Léonardelli)

## **PATRIMOINE**

### **2021 - 31 - loyer de la caserne de Gendarmerie – OI n°5735 – rapporteur M. Cavagnac**

Le bail administratif du 19 novembre 2015 a renouvelé à l'Etat la location des locaux abritant la caserne de Gendarmerie pour une durée de 9 ans à compter du 1er avril 2015. Le bail entre donc dans la 2ème phase de révision triennale qui, par avenant, élaboré par France Domaine, porte de loyer 71 645 € à 75 645 € /an au 1er avril 2021.

#### Délibération :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de révision triennale du bail administratif des locaux de la caserne de Gendarmerie. Ce projet porte le loyer à 75 645 € par an à compter du 1er avril 2021. Les autres conditions du bail sont inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte de signer avec l'Etat un avenant n°3 au bail administratif relatif aux locaux de la Gendarmerie à compter du 1er avril 2021, pour une deuxième période triennale, pour un montant annuel de 75 645 € par an,
- autorise M. le Maire à signer le bail et l'ensemble des pièces liées à cet engagement.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 - Contre : 0 - Refus de vote : 0

## RESEAUX

### 2021 -32 : Création d'un éclairage public pour le nouveau giratoire RD4-RD87 – 1A138 - rapporteur M. Cavagnac

#### Délibération :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 18 décembre 2020 concernant la création d'un éclairage public pour le nouveau giratoire RD4-RD87, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1A138):

Dépose du coffret de commande P94 'LES 4 CHEMINS'.A  
reposer au niveau du PBA du point lumineux 312.

Création d'un départ souterrain et d'un départ aérien.

Mise en conformité du réseau EP aérien avec déroulage de T2x16<sup>2</sup> sur 130 mètres.

Extension souterraine en câble 3x16<sup>2</sup> sur environ 280 mètres.

Fourniture et pose de 10 ensembles, mât cylindre-conique 7 mètres avec appareil type 'routier' LED 54 W, T°3000°K.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	10 287 €
Part SDEHG	44 000 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	13 923 €
• Total	68 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le

plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

### 2021 -33 : Mise en conformité et équilibrage des réseaux d'éclairage public - 1A263 - rapporteur M. Cavagnac

#### Délibération :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 21 août dernier concernant la mise en conformité et équilibrage des réseaux d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1A263) :

- Dépose du coffret P100 'ADVUT', pose de T2x16<sup>3</sup> depuis le PL334 issu du P28 'DAVID' jusqu'au PL 2553 sur 270 mètres.

- Dépose du P101 'FAUJOU', mise en conformité avec T2x16 depuis le n°2844 issu du P22 'CAPDEVILLE' (520 mètres) demander dépose comptage à réception des travaux - résiliation abonnement.
- P23a 'LABORDETTE', mise en conformité depuis le P23 'LABORDETTE' (700 mètres) ou si possible depuis le P110 'Maison des Vins', 390 mètres.
- P83 A et B, dépose des 2 coffrets mise en conformité avec T2x16<sup>2</sup> depuis le P43 'POURRADEL'.
- P36A à déposer mise en conformité depuis le 3298 issu du P36 'BAYSSADE' jusqu'au PL 3208 soit 400 mètres.
- P64 'ROUTE DE FABAS CS', mise en conformité avec pose T2x16<sup>2</sup> sur 460 mètres depuis le P5 'CAILLE', dépose cellule.
- PE 'LABOURDETTE', dépose de la cellule isolée et du projecteur – prévoir une commande déportée pour allumer le stade.
- Dépose des cellules isolées P8B 'FRONTON' et P88 'LAURENSOU CS', mise en conformité depuis le P8 'FRONTON' (330 mètres).
- Vérifier les coffrets de commande suivants :
  - P66B, comptage existant mais pas de comptage.
  - P49A et P45A mise en conformité suivant étude CAMELIA.
  - Mise en conformité des départs et du calibrage.
  - Fourniture étude Camélia pour l'ensemble des coffrets.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	22 000€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	6 962€
<b>Total</b>		<b>34 375€</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

#### **2021 – 34 : demande de diagnostic énergétique - rapporteur M. Cavagnac**

##### Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG accompagne les communes dans la réduction de la consommation d'énergie en auditant les bâtiments construits avant 2007.

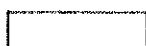
Ce programme est financé à 95% par la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€.

La commune a déjà réalisé les audits énergétiques de l'espace Gérard Philipe et de l'école élémentaire Jean de La Fontaine et mené les travaux d'amélioration. IL serait pertinent aujourd'hui de travailler sur le bâtiment qui abrite la médiathèque et le cinéma.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment qui abrite la médiathèque et la salle de cinéma.
- s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€



- s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

**2021 - 35 : Protocole de répartition du financement d'un réservoir d'eau potable et des réseaux afférents - rapporteur M. Cavagnac**

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Fronton a transféré à Réseau31, lors de son adhésion le 13 mars 2012, la compétence Transport et Stockage du domaine Eau Potable. Le schéma directeur eau potable, lancé par la commune en 2015, actualisé en 2017, et annexé au Plan Local d'Urbanisme, fait apparaître le besoin de stockage complémentaire d'eau potable de 500m<sup>3</sup>. Dans le même temps, le SIEVGHSCC a lancé la réalisation d'un schéma directeur eau potable sur l'ensemble de son territoire qui met en évidence le besoin d'une unité de stockage complémentaire de 800 m<sup>3</sup>. La proximité de ses besoins en stockage complémentaire a initié une mise en commun des éléments et une étude réalisée par NALDEO, pilotée par Réseau 31. La présentation de cette étude a conduit à la validation de la construction d'un réservoir unique et les réseaux y afférents permettant une mutualisation des coûts et une économie d'échelle liée à l'unicité de site, l'unicité de Maître d'œuvre et d'Entreprise.

Il a donc été décidé de fixer les modalités techniques et financières de la coopération dans un protocole à signer entre Réseau31, le SIEVGHSCC et la commune de FRONTON dans le respect de l'exercice des compétences transférées. Ce château d'eau de 1 500m<sup>3</sup> serait construit sur la commune de Castelnaud d'Estrefonds et desservirait Bouloc et Fronton.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et pris connaissance des termes du protocole annexé à la présente, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole et toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce projet.

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

**PERSONNEL**

**2021 – 36 : modification du tableau des effectifs de la collectivité - rapporteur M. Cavagnac**  
**Création**

- 1 poste de gardien brigadier (FROIDEFOND Jean-Michel)

**Suppression**

- 1 poste de Chef de service de Police Municipale (FROMENTIN David)

Le service est de nouveau complet avec l'ensemble des agents formés.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Décide

Article 1 : de créer 1 poste de gardien brigadier à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Article 2 : de supprimer le poste de Chef de Service de Police Municipale ouvert au tableau des effectifs

Article 2 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Article 3 : de modifier le tableau des effectifs

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

## CULTURE

### 2021-37 : programmation culturelle - rapporteur M. Cavagnac

#### Délibération :

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région met en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales. Ces projets doivent permettre un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et dans les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année ; la diffusion en Occitanie des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional et une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

La commune s'est déjà inscrite dans ces programmations et souhaiterait, pour 2021, proposer aux Frontonnais le spectacle : BREL DEBOUT, une création originale sur la vie et 16 chansons emblématiques de Jacques Brel. Spectacle pour tout public, diffusé en partenariat avec la Fondation Jacques BREL de Bruxelles.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, programme ce spectacle le 6 novembre 2021 à l'espace Gérard Philipe, au prix de cession de 1 600 € et sollicite l'aide de la Région à hauteur de 800 €.

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

M. Cavagnac ajoute, qu'avec ce programme, la commune anticipe des jours meilleurs et plus heureux même si on ne sait pas où nous mènera l'épidémie.

## INTERCOMMUNALITE

### Activité de la CCF – restitution par les délégués communautaires – troisième séance

L'article L5211-39 modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 prévoit que les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Intervention de Mme Brocco pour la commission aide à la personne et insertion à l'emploi

Pour cette première intervention, Mme Brocco présente les 4 thématiques de cette commission qui a déjà eu 4 séances de travail sous la présidence de M. Aussel, Maire de Saint-Rustice, et donne les sujets en chantier. Le pôle social de la CCF est basé à la Maison Séguier et dirigé par Karine Granéro.

#### - Portage des repas à domicile

Ce service, qui existait à Fronton bien avant la création de la CCF, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 et ou isolées, en situation de handicap, ou accidentées temporairement qui, quand elles ont moins de 65 ans, doivent justifier de leur incapacité à se préparer les repas. La demande d'inscription s'effectue au pôle social, le service fonctionne sur un principe de liaison froide. Le repas livré à domicile est complet avec 6 composantes, adapté aux sans sucre ou sans sel. Deux choix de menus possibles. Un règlement fixe les modalités de réservation et d'annulation. La fabrication et le

conditionnement sont assurés par la société Ansamble Midi Gastronomie basée à Blagnac par un marché jusqu'en 2022. La livraison s'effectue du lundi au vendredi, au domicile du bénéficiaire, avec livraison de plusieurs repas pour le week-end et les jours fériés, soit par la société ; soit par la CCF. En 2020, 90 bénéficiaires dont 30 de Fronton. 24 500 repas ont été livrés. Le prix actuel est de 5.45 €, inchangé depuis 2013, la commission doit se pencher sur la tarification.

- Transport à la demande

Pour les personnes de plus de 65 ans, ou isolées, handicapées... un service de transport à la demande existe, sur inscription préalable au pôle social, pour des déplacements de proximité, courses, santé...Ce service est gratuit et fonctionne du lundi au vendredi. La zone est aujourd'hui limitée au territoire de la CCF excepté pour les consultations hors territoire (radiologie, ophtalmologie...). La demande est stable avec une trentaine de bénéficiaires pour Fronton. Le reste à charge s'élève à 80 000 € par an. La commission doit se pencher sur un éventuel élargissement du service vers les communes voisines pour des demandes de déplacements pour des rendez-vous médicaux en Tarn et Garonne ou vers Saint-Alban pour la radiologie.

- Chantier d'insertion

Il s'agit d'un dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique. Créé par le Syndicat de Voirie en 1998, il a été repris par la CCF en 2013. Il bénéficie aux personnes très éloignées de l'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, un public en très grande difficulté, menacé ou victime d'une exclusion durable du marché du travail. Ces personnes signent des contrats à durée déterminée d'insertion de 26 h/semaine pour 4 mois renouvelables dans la limite de 24 mois. Le chantier est conventionné avec la DIRECCTE qui finance 20 441 € par ETP. Le CD 31 complète en reversant le montant du RSA, 492.57 € / mois et par salarié. La convention est établie pour 8.43 ETP soit 12 salariés encadrés par un agent CCF avec un accompagnement de Vidéo %. En 2020, 30 salariés ont été accueillis, en majorité des hommes et issus à 80 % du territoire de la CCF. 54 % sont des bénéficiaires du RSA, 8 % ont moins de 26 ans, 18 % ont une reconnaissance de travailleur handicapé, 61 % ont moins de 40 ans, 13 % plus de 50 ans. La réussite du parcours est évaluée entre 40 et 60 % selon les années. Les travaux consistent essentiellement à des interventions sur les espaces verts et sur les bâtiments. 10 000 h/an en moyenne avec un reste à charge, en 2020, pour la CCF de 59 877 €. Beaucoup de freins à l'entrée sur le chantier : troubles psychologiques et problématiques de santé ou de logement, addictions, illettrisme, absence de permis de conduire, problèmes avec la justice ou périodes d'incarcérations.

- Logements d'urgence

3 logements à Fronton et 1 à Castelnau (accessible PMR). Ils sont réservés aux personnes de la CCF en situation d'urgence : personnes sans domicile fixe, incendie ou autres dégâts dans l'habitation nécessitant un relogement, rupture conjugale ou familiale soudaine, violences familiales. Les situations d'urgence sont analysées par l' élu en charge des affaires sociales de la commune d'origine du demandeur en lien avec les services sociaux compétents : CCAS, MDS et le pôle social. L'attribution est prononcée par le vice-président, M. Aussel, en lien avec l' élu (e) de la commune. Une participation financière est demandée à l'occupant, elle varie en fonction des revenus avec un minima à 30 € par mois et une augmentation de 10 € par tranche de 100 € de revenus. La mise à disposition est accordée pour un mois et peut être prolongée. Un règlement fixe les engagements des parties. Un suivi social est mis en place dans l'objectif, notamment, d'une solution de sortie vers un autre logement. La commission a engagé la réflexion sur la révision du règlement, des critères d'accueil et d'attribution. Les responsables du suivi social (CCAS et MDS) sont conviés à la prochaine séance de travail pour faciliter la collaboration entre tous les acteurs.

## INFORMATION DE M. le MAIRE

### Décisions prises en application des délibérations du 22 juillet 2020 :

Travaux qui débutent prochainement :

- Reprise du revêtement chemin du Buguet
- Création d'un cheminement piéton à Caillol. Les riverains ont été informés par courrier dans la mesure où les réunions préalables ne sont pas possibles.



Question transmise par Mme Izard et M.Léonardelli :

« Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer du devenir de l'ancien local commercial "L'andalou". Avez-vous à ce jour des projets et orientations ? Où en êtes-vous ? »

Réponse de M. Cavagnac : nous sommes dans une phase juridique de régularisation. Les avocats échangent pour l'inventaire des charges engagées par l'acquéreur évincé. L'acte d'achat devrait intervenir très prochainement. La commune disposera alors des clés pour assurer les visites aux intéressés.

Transmission des documents de cette séance :

En complément des éléments et projets de délibérations de la présente note, les élus ont reçu :

Rapport d'orientation budgétaire

- Projet de protocole construction réservoir eau potable

Elus ayant opté pour une réception en format papier en complément du dépôt de pièces sur l'Extranet : Maurice Garrabet, David Relats, Marie-Ange Soriano, Eulalie Lamendin, Fabrice Gargale, Jean-Luc Verdot, Monique Picat, Bruno Hontans, Nicole Izard, Julien Léonardelli.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le compte rendu a été proposé à l'approbation des élus le 14 avril 2021. Il sera publié sur le site internet de la commune.

Résultat du vote :

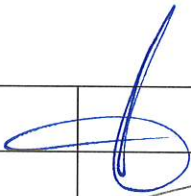
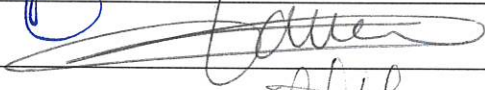





Votants : 27

Pour : 5

Contre : 0

Abst. : 2

Refus de vote : 0

CAVAGNAC	Hugo	
BARRIERE	Karinne	
CARVAHLO	Horacio	
BROCCO	Elizabeth	
JEANJEAN	Pierre	
SORIANO	Marie Ange	
IGON	Patrick	
BOUDARD PIERRON	Charlotte	
PABAN	Michel	
POURCEL	Nathalie	
GARGALE	Fabrice	

PICAT	Monique	<del>Col Pichard</del>
GARRABET	Maurice	<del>Prof...</del>
PUJOL	Sandrine	<del>...</del>
RELATS	David	<del>...</del>
LAMENDIN	Eulalie	<del>...</del>
DEJEAN	Guy	<del>...</del>
MORENO	Isabelle	<del>...</del>
SACRE	Jean François	<del>...</del>
LASBENNES	Sylvie	<del>...</del>
VERDOT	Jean-Luc	<del>...</del>
GARCIA	Patricia	<del>...</del>
DENAT	Didier	<del>...</del>
HISSLER	Danielle	<del>...</del>
LAUTA	Raymond	<del>...</del>
GHOUATI	Ghariba	<del>...</del>
LEONARDELLI	Julien	<del>...</del>
IZARD	Nicole	<del>...</del>
HONTANS	Bruno	<del>...</del>